



RECU EN PREFECTURE

Le 15 décembre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20221208-D00699410-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 15/12/2022

Séance du 8 décembre 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 1^{er} décembre 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR (à compter de la question n° 6), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 34), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 7), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Annaïck CHAUVET

Étaient absents :

Mme Marie ETEVENARD, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 3), Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Guillaume BAILLY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Cyril DEVESA à Mme Fabienne BRAUCHLI (à compter de la question n° 8), Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Valérie HALLER à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET, Mme Myriam LEMERCIER à Mme Christine WERTHE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 7), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Benoît CYPRIANI, M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT, M. Anthony POULIN à M. François BOUSSO, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 7).

OBJET : 49. Subventions à des séjours scolaires

Délibération n° 2022/006994

Subventions à des séjours scolaires

Rapporteur : M. Abdel GHEZALI, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 3	23/11/2022	Favorable unanime

Résumé :

La Ville de Besançon soutient les projets d'école auquel elle apporte un support financier ou technique (subventions aux séjours scolaires, soutien technique aux projets financés par l'Europe). Elle aide également des associations participant aux objectifs du projet éducatif.

Il y a lieu dans ce cadre de verser différentes subventions.

Certaines écoles bisontines organisent des séjours scolaires. Pour favoriser l'organisation de ces projets, le Conseil Municipal du 14 novembre 2019 a voté un nouveau règlement de financement. Ce dernier a fixé les principes de financement suivants :

- 250 € par jour et par classe,
- ou 125 € par jour et par classe dédoublée ou spécifique,
- doublement de la subvention dans les écoles des quartiers prioritaires Politique de la Ville au vu des difficultés à réunir les participations financières des familles.

Neuf projets ont été instruits lors de la première commission de l'année scolaire 2022-2023 :

- Ecoles Bourgogne élémentaire et maternelle, séjour de 2 jours à le Barbois pour 4 classes dédoublées de GS et CP,
- Ecole Champagne élémentaire, séjour de 5 jours à Chaux-Neuve pour 3 classes de CM1/CM2,
- Ecole Champagne élémentaire, séjour de 4 jours à Chaux-des-Crotenay pour 2 classes de CM2,
- Ecole Champagne élémentaire, séjour de 3 jours à Pierrefontaine-les-Varans pour 3 classes dédoublées de CP,
- Ecole de Chaprais maternelle, séjour de 3 jours à Longevilles Mont d'Or pour 3 classes de MS/GS,
- Ecole Helvétie élémentaire, séjour de 4 jours à Orgelet pour 2 classes de CM1,
- Ecole Paul Bert élémentaire, séjour de 3 jours à Pierrefontaine-les-Varans pour 2 classes de CE2/CM1,
- Ecole des Sapins élémentaire, séjour de 3 jours à Prémanon pour 2 classes de CP/CE1,
- Ecole Vieilles Perrières, séjour de 3 jours à Luttenbach-Prés-Munster pour 2 classes de CP/CM1.

Les subventions proposées, en application des critères, sont les suivantes :

Ecoles	Montant proposé
Bourgogne maternelle et élémentaire	2 000 €
Champagne élémentaire	7 500 €
Champagne élémentaire	4 000 €
Champagne élémentaire	2 250 €
Chaprais maternelle	2 250 €
Helvétie élémentaire	2 000 €
Paul Bert élémentaire	1 500 €
Sapins élémentaire	1 500 €
Vieilles Perrières	1 500 €
Total	24 500 €

La dépense totale sera prise sur la ligne 65.255.6574.0022333.21100 et reversée aux coopératives concernées par ces projets.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 2 000 € à l'école Bourgogne maternelle et élémentaire
- 7 500 € à l'école Champagne élémentaire
- 4 000 € à l'école Champagne élémentaire
- 2 250 € à l'école Champagne élémentaire
- 2 250 € à l'école Chaprais maternelle
- 2 000 € à l'école Helvétie élémentaire
- 1 500 € à l'école Paul Bert élémentaire
- 1 500 € à l'école élémentaire des Sapins
- 1 500 € à l'école Vieilles Perrières.

Mmes Claudine CAULET (1), Aline CHASSAGNE (1), Julie CHETTOUH (1), Sylvie WANLIN (1) et MM. Damien HUGUET (1), Aurélien LAROPPE (1), Yannick POUJET (1), Jean-Hugues ROUX (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

La Secrétaire de séance,



Annaïck CHAUVET,
Adjointe

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 8

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.